



# Conférence téléphonique du vendredi 20 mars à 11H avec la Préfète.

21 mars 2020

Intervention de Patrick VELARD porte parole de l'Union Syndicale Solidaires Auvergne.

Cet entretien fait suite à la [demande du 18 mars 2020 de l'intersyndicale 63 pour une audition avec la préfète](#).

Au nom de l'Union Syndicale Solidaires Auvergne, je remercie madame la préfète d'avoir rapidement accepté de nous recevoir après notre demande.

Nous tenons à saluer le courage et le dévouement des personnels de santé et des commerces alimentaires qui sont au premier rang pour combattre le coronavirus. Nous ne pouvons que regretter le manque de moyens mis à leur disposition pour remplir leur mission en toute sécurité ( pénurie de masques, gants et autres équipements, absence de consignes précises, etc...).

Cette crise sanitaire met malheureusement en exergue la crise de l'hôpital public et le refus des autorités à prendre en compte en temps voulu les messages d'alerte et de malaise des personnels soignants.

Nous tenons également à rappeler que si nous prenons acte de la suspension de l'application de la réforme de l'assurance chômage et du projet de loi de contre réforme des retraites, nous exigeons toujours avec nos camarades de l'intersyndicale leur suppression pure et simple une fois le coronavirus éradiqué.

Nous ne pouvons que constater le caractère contradictoire des déclaration du président et du gouvernement ; Inviter tous les français à rester confinés chez eux afin de juguler l'expansion du virus tout en appelant les entreprises à continuer leur activité n'est pas cohérent . Ces injonctions paradoxales du gouvernement contribuent à entretenir le mal être de la population. Ainsi, pour ne citer qu'eux, les livreurs de produits non alimentaires, le BTP, les centres d'appel, Amazone et bien d'autres continuent leur activité . Soulignons par ailleurs qu'en ce qui concerne le BTP, le mesures barrières sont difficilement réalisable en raison de la promiscuité des chantiers, des véhicules et des locaux de travail, ce que viennent de souligner d'ailleurs les représentants patronaux, il en est de même des difficultés de mise en place du télétravail peu compatible avec la garde des enfants à domicile, les représentants des employeurs ayant également fait remarquer que mettre en télétravail le personnel administratif et exiger la présence du personne de terrain sur les chantier et les services génère des problèmes de cohésion au sein de l'entreprise qui risquent de s'aggraver.

Est-il besoin de rappeler qu'Amazon, déjà peu enclin à respecter la fiscalité des entreprises, profite de la période pour développer son activité prédatrice au mépris des conditions de travail de son personnel créant ainsi une concurrence déloyale vis à vis des petits commerces contraints de cesser leur activité.

Pour toutes ces raisons nous demandons la fermeture de toutes les entreprises non essentielles à la gestion de la crise sanitaire et à la vie de la population. Pour toutes ces raisons, nous demandons également que tous les salariés contraints de travailler et en premier lieu, les personnels de santé puissent être dotés de tous les équipements indispensables pour assurer leur sécurité

Nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude sur la perspective d'un état d'urgence sanitaire qui se concrétiserait une nouvelle fois par des mesures drastiques de détricotage du code du travail visant notamment la durée hebdomadaire de travail, les droits à congés, etc.... Ces mesures remettront en cause les droits des salariés alors que le gouvernement a déjà annoncé qu'il est prêt à débloquer 300 milliard pour aider les entreprises.

Les décisions prises désormais par ordonnances sont alarmantes quant à la remise en cause des libertés fondamentales, le gouvernement pouvant d'ailleurs être tenté de les faire perdurer une fois la crise sanitaire jugulée. Le Syndicat des Avocats de France a par ailleurs exprimé ces mêmes inquiétudes par courrier à la ministre du travail.

Enfin, nous demandons que les représentants du personnels, souvent au premier plan pour recueillir l'anxiété et les demandes d'information, voire d'intervention des salariés, doivent bénéficier de moyens supplémentaires en heures de délégation comme le prévoit le code du travail en cas de situation exceptionnelle, mais également en autorisation de dérogation de déplacement afin de pouvoir exercer leur mandat, cela vaut bien sûr pour les conseillers du salarié.

À cette intervention faite ce matin, je vous prie de prendre en compte les remarques suivantes qui me sont remontées depuis :

- La première concerne la situation des réfugié-es. Cette crise sanitaire ne doit pas nous faire oublier la crise humanitaire vécue par les réfugié-es, notamment, les jeunes mineur-es isolé-es. Elle ne doit pas servir de prétexte à des mesures d'exclusion peu compatibles avec les droits de l'homme et de la femme. La nationalité étrangère n'est pas une maladie !

- La seconde concerne l'attention toute particulière que nous devons porter sur la situation des femmes victimes de violences conjugales qui risquent d'être encore plus fragilisées en raison du confinement. A ce titre nous vous demandons de donner les consignes nécessaires aux différents services (police, justice, action sociale) afin de favoriser plus encore leur écoute et leur prise en charge.

- La troisième est un communiqué de notre syndicat SUD éducation qui dénonce la note de service irresponsable du recteur d'académie :

« Mesures de confinement : le recteur demande aux personnels de l'éducation nationale de contrevenir à la loi ! Dans un courrier du 18 mars 2020, le recteur de l'académie de Clermont-Fd, suggère aux personnels de l'éducation nationale « recevoir les parents dans le respect strict des mesures barrières édictées ». Alors que nous traversons une crise sanitaire majeure et que le gouvernement met en place des mesures de confinement visant à ralentir puis endiguer l'épidémie du virus Covid-19, le recteur de l'académie de Clermont-Fd, encourage les personnels de l'éducation Nationale à contourner ces dispositions réglementaires. En effet, se rendre dans un « point relais pour retrait d'outils pédagogiques » ne relève en rien des autorisations de déplacements dérogatoires prévues. Ce type de recommandation risque d'augmenter grandement la propagation du virus. Comme plusieurs de ses collègues, à l'instar du ministre Blanquer, M Benmiloud donne des consignes qui mettent en danger les personnels de l'éducation nationale mais aussi les parents, les enfants et les personnes qu'ils et elles pourraient rencontrer dans ces « points relais ».

• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Conference-telephonee-du-vendredi-20-mars-a-11H-avec-la-Prefete>